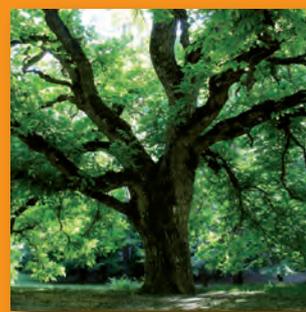


RÈGLEMENT DES TROPHÉES CLIMAT-ÉNERGIE DES ALPES-MARITIMES



***Énergies renouvelables, transports,
développement économique, bâti et aménagement,
adaptation au changement climatique.***

LUNDI 7 JANVIER 2013



**CONSEIL GÉNÉRAL
ALPES-MARITIMES**

RÈGLEMENT DES TROPHÉES CLIMAT-ÉNERGIE DES ALPES-MARITIMES



RÈGLEMENT DES TROPHÉES CLIMAT-ÉNERGIE DES ALPES-MARITIMES



1 Principe :

Afin de sensibiliser et motiver les collectivités, les entreprises ou les associations des Alpes-Maritimes, à maîtriser leur consommation d'énergie et à développer les Énergies renouvelables (EnR), il a été décidé, à l'initiative du Conseil général des Alpes-Maritimes et dans le cadre de son Plan Climat Energie, de lancer les « Trophées Climat-Énergie du 06 ». Ces trophées récompensent les acteurs les plus actifs en matière de politique énergétique et d'innovation technologique.

Les collectivités, entreprises et associations concourent pour trois trophées : or, argent, bronze auxquels s'ajoutent cinq prix spéciaux :

- Prix spécial de la réduction des consommations énergétiques,
- Prix spécial de l'engagement dans le développement des EnR,
- Prix spécial du développement et de l'innovation,
- Prix spécial du contrat d'objectif : réduction des consommations électriques et production décentralisée d'électricité,
- Prix ©EcoWatt du bon geste face au risque de coupure.

Pour les communes, ces trophées et prix sont décernés en fonction de trois catégories :

- jusqu'à 2 000 habitants : 106 communes
- de 2 000 à 10 000 habitants : 38 communes
- de 10 000 à 340 000 habitants : 18 communes

Les résultats des baisses de consommation énergétique depuis 2008, date de démarrage du Contrat d'Objectifs, permettront de mettre en valeur les acteurs engagés déjà depuis plusieurs années. Au travers d'un questionnaire, les candidats aux trophées devront fournir les dépenses annuelles de fonctionnement présentant la ligne Énergie ; ceci pour mettre en évidence la réduction des consommations.

Les candidats devront également fournir, en quelques lignes, la présentation de projets innovants en matière d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Un jury évaluera l'intérêt de l'engagement de chacun en matière d'EnR, d'innovation, de MDE ou de sensibilisation.

2 Membres du jury :

Jury composé de :

- RTE : Gilles Odone
- DREAL : Siegfried Clouseau
- Association des Maires : Julia Guichard
- Conseil général des Alpes-Maritimes : Laurence Dalstein-Richier et Jean-Pierre Pouillot
- ERDF : Laurent Ciresa
- EDF : Patricia Mela
- CCI : Peggy Misiracca-Teychene
- Préfecture des Alpes-Maritimes : Blandine Meunier
- ADEME : en attente de confirmation

Président du jury à désigner.

3 Calendrier et mise en oeuvre :

- Lancement officiel des Trophées début janvier 2013 en présence du Président du Conseil général.
- Envoi du questionnaire à tous les acteurs du PCET en début d'année 2013.
- Plan de communication prévu par le CG 06.
- Les retours du questionnaire seront collectés par le bureau d'études « Objectif Carbone », prestataire du PCET départemental.
- Date limite de retour du questionnaire : 15 juin 2013.
- Retour de l'analyse du cabinet Objectif Carbone pour le calcul de la baisse des consommations et la diminution des GES associés : fin juillet.
- Réunions de délibération du jury : une en septembre et une en octobre.

4 Remise des Trophées :

Remise des Trophées par le Président du Conseil général et le Président de l'Association des Maires des Alpes-Maritimes avec le concours, également, de tous les responsables des partenaires associés, membres du jury.

Belle communication associée pour mettre en valeur les lauréats : diplômes, trophées, « labellisation » des lauréats grâce à la mise à disposition de panneaux d'affichage, création d'un site Internet avec cartographie des lauréats, nombreux lots offerts aux partenaires et sponsors sollicités...

Contact : ldalstein-richier@cg06.fr, *Conseil général des Alpes-Maritimes*.
Programme susceptible de modifications.



Jury de sélection :

